AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Numéros 1883-473, 1883-474 et 1883-475

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-473 pour le bâtiment situé au 7600, boulevard Viau (Place Viau), lots numéros 4 885 751, 4 951 000 et 4 951 001 du cadastre du Ouébec, dans la zone C04-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le nombre maximum de trois (3) enseignes supplémentaires détachées par terrain, prescrit au paragraphe g) de l'article 7.2.2.3.3 du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à cinq (5) enseignes supplémentaires.
- **2. Demande de dérogations mineures numéro 1883-474** pour le bâtiment situé aux 7651 7655, Place de Monastir, lot numéro 1 122 548 du cadastre du Québec, dans la zone H04-07.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-07, soit réduite à 2,85 mètres pour le bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-07, soit réduite à 2,25 mètres pour les porte-à-faux existants situés au premier étage.
- **3. Demande de dérogation mineure numéro 1883-475** pour le bâtiment situé aux 6755 6801, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 333 433 du cadastre du Québec, dans la zone I12-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

• que la marge avant minimale de 9,10 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I12-22, soit réduite à 6,10 mètres pour le bâtiment existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le lundi 7 octobre 2019, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 17 septembre 2019.

La Secrétaire d'arrondissement Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard